

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2016**COMpte RENDU****ADMINISTRATION GENERALE****2016-11-126 - DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES****RAPPORTEUR : JP. OGER****EXPOSE**

En application de la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les établissements publics de coopération intercommunale concernés par la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale sont amenés à recomposer leur conseil communautaire. Le Conseil Municipal de Louvigné-du-Désert est donc amené à désigner parmi les conseillers communautaires actuellement en poste les élus qui siégeront au sein de la nouvelle assemblée.

PROPOSITION

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté portant création de la communauté d'agglomération « Fougères Agglomération » issue de la fusion-transformation de la communauté de communes de Fougères Communauté et de la communauté de communes de Louvigné Communauté étendue aux communes de La Chappelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux et Vendel, en date du 6 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté complémentaire à l'arrêté portant création de la communauté d'agglomération « Fougères Agglomération » en date du 16 décembre 2016 ;

Considérant qu'il convient d'élire quatre délégués, afin de représenter la commune de Louvigné-du-Désert au sein du conseil communautaire de Fougères Agglomération ;

Considérant que se présentent à la candidature de représentant de la commune au sein de l'intercommunalité de Fougères Agglomération : Monsieur Jean-Pierre OGER, Madame Isabelle LEE, Monsieur François VEZIE, Madame Marie-Laure NOËL.

DECISION

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 5211-7 I susvisé, vote à scrutin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 14

Le Conseil Municipal élit, Monsieur Jean-Pierre OGER, Madame Isabelle LEE, Monsieur François VEZIE, Madame Marie-Laure NOËL en tant que représentants de la commune de Louvigné-du-Désert au sein de l'organe délibérant de Fougères Agglomération.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. TABUREL Norbert ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. BOULIERE Daniel ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme LESERVOISIER Flavie ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; Mme ROINET Céline ; M. GUERIN Jérôme ; M. GUERIN Romuald.

Ou représentés : Mme MOREL Monique ; Mme JOURDAN Christelle

Le secrétaire

R. GUERIN

Le Maire

JP. OGER